Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

72-2026
Nomenclature : 5.2

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260910-72_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
03 septembre 2026

Date d'affichage
14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 10 septembre, à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. David VEILLAUX, Maire

Étaient présents : MM Veillaux, Gillet, Morin, Havard, Blot, Viscart, Le Cuff, Guegan, Pericot, Trovalet, Charrieau, Serra, Aubault, Foliard, Orain

Étaient absents excusés : MM. Cervi, Minaud, Guérin-Leconte, Boutheloup

Procurations de M. Cervi à M. Aubault, de Mme Minaud à Mme Gillet, de Mme Guérin-Leconte à Mme Orain

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

Formant la majorité des membres en exercice

M. Blot a été élu secrétaire de séance

72-2026 APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire précise que l'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales dispose que le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.
À cette fin, il a été fait une proposition de règlement transmise à tous les conseillers.
M. le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement qui retracent les modalités de fonctionnement du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le règlement intérieur joint en annexe

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
David VEILLAUX

